





85 Av. de Cherbourg T. 01 34 92 87 17 78740 Vaux-sur-Seine F. 01 34 92 87 18 BPost Paris 16 459 81 R infoscom@flte.fr

TARIFS FLTE/FAC 2024-2025

Frais de scolarité (Faculté Libre de Théologie Évangélique) **Ces frais sont annuels,** sauf pour les frais de dossier et les frais de soutenance.

| | Frais Dossier / Inscription | Frais de cours | Frais soutenance | ADEFAC Ass. étudiants |
|---|--------------------------------|----------------|------------------|--------------------------|
| Bachelor | 60 € | 2200 € | | 20 € |
| Mastère Implantation | | 1560 € | 320 € | |
| Mastère Recherche ou Théologie appliquée | | 2200 € | 320 € | |
| Études doctorales | | 1340 € | 600 € | |
| Doctorat (en co-direction avec ETF Leuven) | Study Cost and Funding - ETF | | | |

Remarques : le prix d'un crédit (ECTS) au détail est de 48 €. La réinscription à un cours non validé est de 55 €. Le prix d'un séminaire de Mastère est de 250 €. Voir « Politique tarifaire » plus bas.

Frais de séjour (Foyer Antoine Court)

| | Coût annuel | Caution |
|--------------|-------------|---------|
| Restauration | 1 507 € | |
| Logement | 3 042 € | 338 € |

Remarques: prévoir aussi une assurance logement (obligatoire, estimée à 30 €/an). Le Foyer ouvre droit à l'APL (aide personnalisée au logement, estimée entre 30 à 90 €/mois).

Autres frais

CVEC : Contribution à la Vie Etudiante et de Campus. Elle s'élevait à un montant de 100 € en 2023/2024.

Obligatoire pour tous les étudiants qui devront présenter leur attestation d'acquittement ou d'exonération avant leur inscription. A payer directement par les étudiants sur le site https://cvec.etudiant.gouv.fr/

(la cotisation à la sécurité sociale étudiante est supprimée)

Politique tarifaire

Frais de cours

Les Églises, les Unions d'Églises et des particuliers soutiennent le ministère de formation de la FLTE par leurs dons. Ces dons permettent à chaque étudiant d'être subventionné et de diminuer ainsi de 2/3 les frais de scolarité facturés.

Les étudiants sont invités à faire connaître la mission et les besoins financiers de la FLTE auprès de leurs églises et de leurs réseaux. Un document est à leur disposition sur demande.

Frais de séjour

Les frais d'hébergement et de restauration au Foyer Antoine Court correspondent à la réalité des coûts.